



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de l'immigration et de l'intégration
Affaire suivie par Johann KNOP
Tél: 03.21.21.23.75

Arras, le

23 AVR. 2015

La Préfète du Pas-de-Calais
à
Mesdames et Messieurs les Maires

(en communication à Mesdames et Messieurs
les Sous-Préfets d'arrondissement)
(en communication à Monsieur le Président
de l'association départementale des Maires)

OBJET : - Accueil des ressortissants étrangers / Demandes de titres de séjour
PJ : Affiche d'information aux usagers

Afin d'assurer une meilleure qualité de service aux usagers, la préfecture du Pas-de-Calais modifie ses conditions d'accueil des étrangers sollicitant un titre de séjour. En effet, à compter du **1^{er} mai 2015**, les usagers seront désormais reçus **uniquement** sur rendez-vous. La prise de rendez-vous s'effectuera uniquement sur le site internet de la préfecture à l'adresse www.pas-de-calais.gouv.fr. Les rendez-vous auront tous lieu en préfecture à Arras, rue Ferdinand Buisson.

Les demandes de renseignements divers devront être faites par mail à l'adresse suivante pref-etrangers@pas-de-calais.gouv.fr ou sur **rendez-vous uniquement**. Les prises de rendez-vous s'effectuent également sur le site internet de la préfecture.

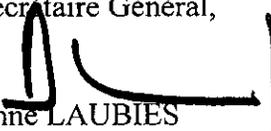
S'agissant de la remise des titres et du renouvellement des récépissés expirés, les modalités sont identiques et se feront également sur rendez-vous.

Les fiches d'informations relatives aux pièces nécessaires à la constitution des dossiers, selon le titre sollicité, sont disponibles sur le site internet de la préfecture. Je vous rappelle que, si vous le souhaitez, mes services peuvent vous envoyer des formulaires vierges de demande de titre de séjour à mettre à la disposition des usagers. Cette demande est à faire par mail sur l'adresse fonctionnelle pref-etrangers@pas-de-calais.gouv.fr

En outre, je vous remercie de participer à la nécessaire information des citoyens étrangers résidant dans votre commune, à l'occasion des relations que vous continuerez à entretenir avec eux dans vos rapports administratifs. Il est toutefois entendu qu'une campagne d'information est effectuée par la préfecture sur ce sujet.

Je tenais à vous en informer et je vous remercie de diffuser le plus largement possible cette information en affichant, notamment, le document joint à ce courrier.

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,


Anne LAUBIES